

Vous commenterez cet extrait tiré d'Émilie Biland, « Les transformations générationnelles de la politisation dans les collectivités territoriales », *Politix* 2011/4 (n° 96), p. 17-37.

Enquêté en 2003-2004, le service de la politique de la Ville de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) n'est pas représentatif de l'ensemble des services territoriaux (quelle subdivision administrative pourrait prétendre l'être ?), mais il cristallise plusieurs traits saillants de la période contemporaine. (...) Les deux groupes d'âge présents au sein de la « direction de la vie des quartiers » (DVQ) se distinguent d'abord au niveau de leur formation, de leur statut d'emploi, et de leurs modalités d'accès à l'encadrement.

Souvent issus du militantisme, *via* les associations d'éducation populaire, les plus âgés ne sont pas devenus cadres dès la fin de leurs études. Bacheliers, ils ont d'abord été animateurs vacataires. La structuration de services municipaux dédiés à l'enfance et à la jeunesse leur a donné accès, au bout de quelques années, aux postes de directeurs de centres de loisirs, ainsi qu'à ceux (moins nombreux) de cadres en mairie. La mise en place de diplômés par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le passage du concours de rédacteur, ont contribué à leur professionnalisation et à leur accès progressif à l'encadrement. À partir des années 1990, la politique de la Ville a constitué un espace de reconversion pour ces animateurs-militants. Cette génération valorise le fait de participer à cette invention collective que constituent les comités de quartier, de développer des pratiques professionnelles innovantes, tout en restant fidèle à l'*ethos* des animateurs. Ils veulent « être dans le faire et dans le plaisir de faire », explique Mounia, à Gennevilliers depuis 1989.

À travers la figure du dévouement, de l'engagement total (« Je me donne corps et âme », dit Sylvie, à Gennevilliers depuis 1982), ils revendiquent une exemplarité qui en ferait des fonctionnaires pas comme les autres. Significativement, Sylvie marque sa distance à l'égard de l'administration en se tenant éloignée du lieu qui la représente. Elle limite ses passages en mairie aux seules réunions et se tient à la disposition des habitants le reste du temps, sans heure précise de permanence. Valoriser la dimension « humaine » du travail (discuter, échanger des services avec des habitants parfois connus depuis des années) permet d'opposer des qualités que seule l'expérience procure aux connaissances que l'école apprend. Pour ces anciens animateurs dotés d'un capital scolaire moins important ou moins légitime (car issu de la formation continue), c'est une manière d'affirmer leur capacité à exercer le métier qu'ils ont contribué à inventer.

Bien différente est la position des plus jeunes recrues. Nées dans la seconde moitié des années 1970, elles sont pour la plupart diplômées des troisièmes cycles spécialisés dans les « métiers de la ville ». Plusieurs sont entrées sur le marché du travail par le biais des mesures d'aide à l'emploi des jeunes. Leur recrutement à Gennevilliers leur assure un emploi plus stable et mieux rémunéré, bien qu'elles soient encore contractuelles. Mais refusant de n'être que des « animateurs avec de super-moyens » (Leïla, contractuelle depuis deux ans, maîtrise de sciences de l'éducation), elles estiment que le temps leur manque pour « monter des réseaux, faire des projets de développement social en fonction des difficultés de quartier » (Delphine, contractuelle depuis un an, DESS développement social). D'ailleurs, leur rythme (soirs et week-end) et leur lieu de travail (dans les « quartiers » plutôt qu'en mairie) échappent aux régulations pratiquées à l'hôtel de ville. Dans les réunions de service observées, ces agents prennent position pour la limitation du nombre de samedis travaillés, pour le versement de primes de week-end et pour la possibilité de se faire rembourser les repas pris à l'extérieur... mais ne trouvent guère d'appui auprès des plus âgés.

Dans cet entre-deux (ni tout à fait cadre ni vraiment fonctionnaire), la réussite au concours d'attaché territorial est vue comme un moyen de quitter la ville pour accéder véritablement au

statut de cadre territorial : lauréate en 2004, Delphine quitte Gennevilliers un an plus tard pour devenir directrice d'un service semblable dans une autre commune francilienne. Leur rapport aux habitants, est en fait nettement moins familier et empreint de réciprocité que celui de leurs aînés. Les activités d'animation, qui occupent une large place dans leur travail, entrent en contradiction avec la définition la plus noble du rôle. Ils estiment d'ailleurs que les « anciens » (un terme qu'ils utilisent eux-mêmes) maîtrisent moins bien qu'eux les méthodes et les outils de la politique de la Ville.

Finalement, la première génération d'agents de développement défend un métier, basé sur des savoir-faire acquis par l'expérience, transmis et pratiqué de manière collective. Par contraste, les nouvelles recrues tentent de faire reconnaître leur activité comme profession, adossée sur des compétences pointues mais transférables, attestées par une formation universitaire, et reconnue par un statut qui en régule l'accès.

La génération fondatrice de la DVQ comme les agents recrutés récemment se réclament tous de la « gauche », même si le vieillissement du parti communiste rend le choix d'une telle affiliation moins probable chez les jeunes. Ce qui change, en revanche, c'est la manière dont ils perçoivent le lien entre leur engagement politique et leur activité professionnelle. Pour Delphine, les comités de quartier devraient servir au développement local : le montage de projets et la démarche partenariale ne relèvent pas des visées électorales des élus mais du professionnalisme des cadres municipaux. Pour Sylvie, au contraire, ces comités doivent contrer la dépolitisation des classes populaires en général, et des anciens militants communistes en particulier.

En d'autres termes, la plus âgée situe la démocratie participative dans la continuité des sociabilités politiques anciennes, tandis que la plus jeune souhaite rompre avec les formes communistes de politisation, jugées trop exclusives tout autant qu'inefficaces du point de vue de l'action publique. De ce fait, leur vision de l'héritage politique local diverge.

(...) La position de collaborateur d'élus, sorte de directeur de cabinet de quartier, est mise en avant, par les plus anciens, comme un aspect noble du métier. Cette valorisation de la proximité aux élus ne peut être comprise sans faire référence aux expériences partagées de ces anciens animateurs et des nombreux élus municipaux qui sont enseignants. Appartenant à la même génération, ils se sont côtoyés lorsqu'ils étaient engagés (...). Dans les années 1980-1990, ils ont continué à travailler ensemble : les centres de loisirs municipaux étant installés dans les écoles, les liens entre animateurs et enseignants étaient relativement étroits. À l'inverse, les plus jeunes connaissent les élus depuis quelques années tout au plus et tiennent à garder des « rapports professionnels » avec eux. Veillant à ne pas faire la bise à « son » élu, Delphine critique en réunion cette manière de saluer certains habitants, qui tiendrait les nouveaux venus à l'écart. La familiarité l'inquiète, car elle manifeste le risque de privilégier les clientèles électorales sur le « développement » du quartier.

Lagroye (J.), « Les processus de politisation », in Lagroye (J.), dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

Borraz (O.), *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, Rennes, PUR, 1998

Mannheim (K.), *Le problème des générations*, Paris, Armand Colin, 2011 [1^{re} éd. all. 1928]

Gaxie (D.), Lehingue (P.), *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF, 1984.

Gollac (S.), « La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? Une exploitation de l'enquête emploi 2001 », *Sociétés contemporaines*, 58, 2005.

Dreyfus (F.), *L'invention de bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (18^e-20^e siècles)*, Paris, La Découverte, 2000

Vous commenterez l'extrait suivant tiré de Solenne Jouanneau, « « Ne pas perdre la foi dans l'imamat ». Comment se maintiennent les « vocations » d'imams bénévoles en France », *Sociétés contemporaines* 2011/4 (n° 84), p. 103-125.

Si depuis une dizaine d'années on parle beaucoup de la mise en place d'une instance nationale de représentation de l'islam, le culte musulman hexagonal s'est d'abord et surtout structuré à l'échelle de salles de prière gérées par des associations locales. Ce processus d'institutionnalisation, inégal et différencié en fonction de ses contextes municipaux d'implantation, a conduit à la coexistence de différentes catégories d'imams au sein de l'espace national, du fait notamment de la pluralité des dispositifs par lesquels les mosquées délivrent la *licence* de diriger les rituels islamiques.

(...) En effet, loin d'être systématiquement défini comme une *profession* à part entière (Hughes, 1996 : 108), le rôle de clerc musulman est dans bien des mosquées encore conçu comme une forme spécifique de militantisme religieux qui, pour être légitime, ne doit pas représenter une source de revenus. L'imamat, tel que celui-ci s'est peu à peu structuré dans les mosquées françaises à compter de la fin des années 1970, comporte donc une double caractéristique : d'une part, l'importante diversité des trajectoires et des profils sociaux de ceux qui au quotidien incarnent ce rôle et, d'autre part, la coexistence durable de salariés et de bénévoles au sein de ce groupe de clercs.

(...) Si on ajoute à la surveillance policière la surveillance communautaire, aux tensions familiales les difficultés professionnelles, et au risque d'expulsion une possible stigmatisation, l'occupation durable du rôle de prédicateur musulman en France apparaît comme étant de nature à générer des effets biographiques durables et structurants. S'agissant des imams bénévoles, cet engagement est, en outre, d'autant plus coûteux sur le plan personnel qu'en l'absence de compensations matérielles (salaires, logement, etc.), celui-ci ne permet d'accéder qu'à des rétributions d'ordre symbolique. Et pourtant, la faible salarisation du champ de l'imamat en France témoigne de l'attractivité de cette forme d'engagement bénévole. (...) Ainsi, pour comprendre la constance qui caractérise la plupart des investissements non salariés dans l'imamat, sans doute convient-il d'analyser la nature des *rémunérations symboliques* offertes par celui-ci, objectivement et subjectivement (Gaxie, 1977).

Dans leur dimension objective, les gains offerts par l'imamat en France varient sinon en termes de nature, du moins en termes d'intensité et de volume, certaines salles de prières étant plus à même que d'autres de garantir à leurs clercs une importante visibilité et/ou popularité dans l'espace public. Cependant, qu'elles semblent très importantes ou beaucoup plus modestes, ces rétributions symboliques découlent pour l'essentiel de la position d'autorité que garantit potentiellement le rôle d'imam, ainsi que du prestige social et religieux qu'il confère à celui qui l'occupe. En effet, en ce qu'il conduit (*via* l'énonciation du licite et de l'illicite) à proposer des « procédures de dichotomisation entre le Nous [musulman] et le Eux [non musulman] » (Streiff-Fenart, 1996 : 39), le rôle d'imam, permet d'abord d'accéder au statut de porte-parole communautaire et religieux. À l'exercice de ce leadership s'ajoute souvent, en outre, la possibilité de se construire, pour soi et pour les autres, une image d'« homme instruit », de « sage », voire même de « savant musulman ». Ainsi, au-delà des titres scolaires réellement possédés, la maîtrise du savoir islamique (revendiquée ou réelle), dès lors qu'elle a été reconnue par les fidèles, permet aux imams de s'imposer au sein des mosquées, comme de possibles *intellectuels organiques* de l'islam en migration. Enfin, lorsque, au niveau local, se nouent des relations clientélistes entre associations musulmanes et autorités municipales, être

imam (même à titre bénévole) favorise, avec plus ou moins d'intensité selon les cas, l'expérimentation d'une certaine *notabilité* (dans et à l'extérieur de la communauté religieuse). Cependant, pour au moins deux raisons, lister les gains symboliques objectivement attachés à l'exercice du rôle d'imam ne permet que partiellement de rendre compte de la manière dont s'alimente une croyance durable dans le bien-fondé de cette forme d'engagement religieux. (...) Si le *faisceau d'activités* caractérisant l'imamat est relativement stable d'une mosquée à une autre, les entretiens approfondis réalisés auprès d'une trentaine d'imams démontrent que ces derniers ne s'accordent pas nécessairement ni sur les finalités de leur engagement auprès des musulmans, ni sur la définition de ce que seraient, en conséquence, les aspects les plus valorisants de celui-ci. Face à la tendance des fidèles à considérer l'imam comme une sorte de médiateur familial, tous, par exemple, ne réagissent pas de la même manière. Ainsi se sont surtout les clercs bénévoles appartenant aux catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures qui acceptent, selon leurs propres mots, de « jouer les assistantes sociales » ou « les psychologues ». En effet, leurs diplômes universitaires, leur statut social, leur rapport à la fois intellectualisé et ascétique à la pratique religieuse les prédisposent plus que d'autres à envisager l'islam comme support d'un processus de réformation des classes populaires. À l'inverse, moins dotés en capital scolaire et sans doute moins assurés socialement, les ouvriers qui investissent la fonction d'imam se définissent moins comme des « guides spirituels » que comme des « techniciens du culte ». Ce maintien des hiérarchies sociales au sein de l'univers d'engagement religieux, se traduit alors par un attachement aux dimensions les plus ritualistes de leur rôle et par une forme de répugnance à intervenir dans les familles, sorte de « sale boulot », toujours susceptible de « vous retomber dessus, si les gens ne sont pas contents ».

GAXIE D., 1977 Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue Française de Science Politique*, vol. 27, n° 1, p. 123-154.

HUGHES E., 1996 *Le regard sociologique*. Paris : Éd. EHESS.

STREIFF-FENART J., 1996 Frontière ethnique. *Vocabulaire historique et critique des relations inter ethniques*, vol. 4, p. 38-40.

WEBER M., 2006 *Sociologie de la religion*. Paris : Flammarion.

Vous commenterez l'extrait suivant tiré de Mainsant Gwénaëlle, « Comment la « Mondaine » construit-elle ses populations cibles ? Le genre des pratiques policières et la gestion des illégalismes sexuels », *Genèses* 4/2014 (n° 97), p. 8-25

Alors que les sources militantes, policières et scientifiques convergent pour montrer une augmentation de la proportion de prostitués homosexuels et transsexuels dans la population prostituée parisienne, les chiffres policiers en matière de répression du proxénétisme ne montrent pas de hausse significative du nombre d'arrestations de proxénètes exerçant leur activité sur des prostitués transsexuels et homosexuels. Si le droit encadrant la prostitution (law in the book) est gender blind, puisqu'il ne spécifie le genre ni des auteurs ni des victimes de l'infraction, sa mise en oeuvre locale par les policier-e-s (law in action) apparaît donc au contraire genrée. Comment expliquer cette disjonction de genre entre l'évolution d'un phénomène social et la mise en oeuvre policière de mesures pénales relatives à la lutte contre le proxénétisme ?

(...) La perspective adoptée ici rejoint celle d'une « gestion différentielle des illégalismes » (Foucault 1975 : 85-89), visant moins à « souligner l'écart entre la règle juridique et sa mise en œuvre » qu'à prendre en compte « les déterminants sociaux, institutionnels et conjoncturels qui interviennent dans la décision de réprimer tel illégalisme plutôt que tel autre » (Fischer et Spire 2009 : 15). (...) Comment la brigade de répression du proxénétisme – autrement dit, la « Mondaine » [BRP ou « brigade de répression du proxénétisme »] – choisit-elle ses cibles ? Comment expliquer que les pratiques policières aboutissent à une gestion genrée des illégalismes sexuels, i. e. que l'on s'intéresse plus à certains types de prostitué-e-s et de proxénètes tout en en délaissant d'autres ?

Certes, cette question pourrait trouver une réponse fonctionnaliste, la prostitution étant une catégorie qui a une fonction de contrôle social de la sexualité des femmes (Pheterson 2001 ; Tabet 2004) ; ou une réponse structurale, le contrôle de la sexualité par l'État n'étant au fond que le contrôle de la sexualité des classes dangereuses. Mettant à profit les apports des recherches antérieures, on adoptera un autre angle d'approche, celui du travail policier. L'attention portée au contenu de ce travail – c'est-à-dire à l'activité d'« étiquetage » (Becker 1985), à l'usage de la force, à la gestion des émotions – mais aussi à son organisation et notamment à la division sexuée du travail, permettra de mieux comprendre les mécanismes de la gestion différentielle des illégalismes sexuels tout en les inscrivant dans des rapports sociaux plus globaux.

(...) Contrairement à d'autres services de police où le travail émotionnel repose sur le *care* et l'attention aux victimes, et se trouve relégué aux policières, la mise en scène des émotions à la BRP consiste en une performance de virilité policière dans les démonstrations de force aussi bien que de camaraderie virile avec les hommes proxénètes ou suspects. Aux policières est déniée la capacité d'avoir des informatrices, car celles-ci se recruteraient sur le mode de la séduction hétérosexuelle « légère », la capacité aussi d'interroger de façon virulente une suspecte car on ne les prendrait pas au sérieux, ou encore d'interpeller dans des situations difficiles car leur aptitude physique est mise en doute. Les policières se voient ainsi exclues des tâches placées en haut de la hiérarchie du prestige policier. Seules les tâches dévalorisées dans l'échelle des valeurs policières et pour lesquelles les interactions tendent vers une forme de « neutralité bureaucratique » sont réparties de façon égalitaire. Ainsi, la répartition des tâches révèle la division sexuée du travail et les difficultés pour les policières d'accéder au travail noble en police judiciaire.

Becker, Howard Saul. 1985 [1963]. *Outsiders : études en sociologie de la déviance*. Paris, Métailié (éd. originale : *Outsiders*. New York, The Free Press of Glencoe).

- Fischer, Nicolas et Alexis Spire. 2009. « L'État face aux illégalismes », *Politix*, vol. 22, n° 3 : 7-20.
- Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard.
- Pheterson, Gail. 2001. *Le prisme de la prostitution*. Paris, L'Harmattan.
- Tabet, Paola. 2004. *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Paris, L'Harmattan.

Vous commenterez l'extrait suivant tiré de l'introduction au dossier « Excellences corporelles », de Manuel Schotté, paru dans *Genèses* 2016/2 (n° 103)

Quoi de commun entre un pianiste virtuose, un footballeur de Ligue 1 et un artisan potier ? En première apparence pas grand-chose, si ce n'est que tous trois accèdent à la reconnaissance du fait de leur excellence corporelle : qu'il s'agisse du maniement d'un instrument de musique, de compétences sportives ou de la maîtrise d'un savoir-faire manuel, ces trois catégories de professionnels s'appuient sur des habiletés spécifiques.

Engagée par Marcel Mauss (1934), la réflexion relative à la comparaison des différentes « techniques du corps » n'a guère été poursuivie de façon systématique. Sans doute faut-il y voir un effet de la compartimentation des domaines de recherche qui conduit à une spécialisation du regard. Ainsi les chercheurs travaillant sur le champ artistique dialoguent-ils peu avec les spécialistes du sport, qui eux-mêmes ignorent largement les enquêtes sur l'artisanat, contribuant ce faisant à durcir les oppositions entre ces différents espaces de pratique, conçus comme radicalement différents. Plus fondamentalement, c'est aussi la cécité à l'égard de choses devenues évidentes qui est en jeu : nul ne s'étonne qu'il puisse exister plusieurs registres d'appréciation des corps, consacrant à chaque fois un type particulier de compétences physiques. Le dossier qu'on va lire propose d'interroger cette évidence en rendant compte de la façon dont diverses formes d'excellence corporelle se sont constituées. Il s'inscrit en cela dans le prolongement de la perspective initiée par Jacques Defrance (1987). Rappelant qu'il n'y a rien de naturel dans le fait que des qualités physiques puissent aujourd'hui conduire à une hiérarchisation des individus, cet auteur s'attache à montrer comment l'apparition des pratiques sportives en France s'est inscrite dans un ensemble de luttes entre groupes sociaux quant aux usages légitimes du corps. L'approche souligne combien des pratiques objectivement proches (au niveau de ce qu'elles engagent sur les plans mécanique et physiologique) deviennent radicalement différentes (et souvent antagonistes) du fait du marquage symbolique dont elles sont l'objet. Par exemple, porter une charge prend un sens complètement différent suivant que cela s'inscrive dans une logique thérapeutique, dans un contexte sportif, dans un cadre d'éducation physique scolaire, ou sur une scène foraine.

À rebours des travaux qui se cantonnent à l'analyse des techniques telles qu'elles se donnent à voir, il s'agit ici de concevoir les excellences corporelles comme relevant d'ordres symboliques qui instituent des formes distinctes de grandeur. L'enjeu est alors de saisir comment ont émergé différentes échelles de classement des individus suivant le type de maîtrise physique dont ils font preuve, et d'étudier comment chacune d'elles est adossée à un domaine particulier (art, sport, spectacle, artisanat, etc.). Cette manière d'approcher l'objet refuse l'essentialisme qui conduirait à voir dans le brio d'un danseur étoile une habileté qui serait par nature différente de celle d'un gymnaste titré au plan international. Elle considère à l'inverse que la différence entre ces deux sortes d'accomplissement procède d'un travail de codification qui a conduit à définir le premier comme relevant de l'art et le second comme appartenant au sport.

(...) Une pratique se développe effectivement en épousant les principes de l'espace auquel elle est rattachée, ce qui a des incidences aussi bien sur son organisation (la structuration de l'espace sportif en championnats diffère grandement de celle de l'alpinisme où ce genre d'ordonnement est rejeté) que sur le statut de ceux qui s'y adonnent (être reconnu comme artiste donne droit au

régime de l'intermittence, chose qui est refusée aux coureurs à pied professionnels qui peuvent pourtant, du point de vue de leurs conditions d'emploi, être décrits comme des intermittents de la pratique lucrative de l'athlétisme), ou encore sur la façon dont les pratiquants se vivent (les danseurs, qui se représentent comme étant des artistes, tendent à maintenir une distance à l'égard de toute entreprise de rapprochement avec le domaine sportif alors que leur quotidien est, à bien des égards, semblable à celui des athlètes de haut niveau : préparation au long cours en vue d'une échéance publique, engagement physique intense, situation de concurrence exacerbée, etc.). C'est ainsi que s'érigent des frontières – tant symboliques que matérielles – entre les diverses excellences corporelles. Chacune d'elles est solidaire d'un ensemble de conditions objectives (mode d'encadrement et de rémunération, statut fiscal, etc.) et de catégories de perception (domaine du social auquel elles se rattachent, prestige associé, etc.) qui induit des séparations parfois radicales entre des pratiques pourtant proches sur le plan des mises en jeu concrètes du corps qu'elles supposent.

Rendre compte des ordres symboliques qui sous-tendent différents registres d'excellence corporelle ne peut se limiter à indiquer qu'ils renvoient à des espaces différents (art, sport, etc.), synonymes de modes d'organisation et de prise en charge distincts. Il convient également de considérer qu'ils sont dotés d'un degré de légitimité variable. Par exemple, l'endurance à l'alcool qui a cours dans certains groupes de pairs (Pialoux 1992) ne jouit pas du même crédit que le fait de participer à des *trails* : là où la première n'est valorisée qu'au sein d'un réseau localisé d'interconnaissances, la seconde bénéficie d'un espace de reconnaissance potentiel beaucoup plus étendu. Cette situation est, là encore, un produit de l'histoire qui confère à chacune de ces pratiques une valeur différente. Loin de renvoyer à un ordre des choses immuable, le fait que telle excellence corporelle soit davantage reconnue que telle autre découle d'un travail collectif de consécration qui conduit à ce que l'une soit plus « cotée ».

(...) L'invitation à relier la valeur d'une maîtrise corporelle à la puissance sociale des groupes qui la promeuvent permet de s'affranchir d'un truisme savant qui assimile de manière mécanique le corporel au(x) dominé(s). Ce réflexe académique, qui reproduit à sa façon la thématique de la dichotomie du corps et de l'esprit, pose problème pour au moins deux raisons. D'abord, parce qu'il oublie qu'il existe des excellences corporelles qui sont le fait des fractions dominantes de l'espace social, comme la danse classique ou la maîtrise de certains instruments de musique (Laillier 2012 ; Lehmann 2002). Ensuite, parce qu'il conduit à passer sous silence que la domination sociale s'appuie sur des ressources relevant du corporel : la maîtrise des émotions, les manières de se tenir, les façons de s'exprimer, etc. sont autant de compétences inscrites dans les corps qui déterminent de façon différentielle les possibles (notamment scolaires, professionnels ou encore matrimoniaux) d'un individu.

Defrance, Jacques. 1987. *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes, 1770-1914*. Rennes, Presses universitaires de Rennes / AFRAPS.

Laillier, Joël. 2012. « La vocation au travail. La "carrière" des danseurs de l'Opéra de Paris », thèse de sociologie, université Paris 1.

Lehmann, Bernard. 2002. *L'orchestre dans tous ses éclats. Ethnographie des formations symphoniques*. Paris, La Découverte.

Mauss, Marcel. 1978 [1934]. « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*. Paris, Puf : 363-386.

Pialoux, Michel. 1992. « Alcool et politique dans l'atelier. Une usine de carrosserie dans la décennie 1980 », *Genèses*, n° 7 : 96-128.

Vous commenterez l'extrait suivant tiré de Daniele Inda, « Réunir la communauté. Action publique et recompositions identitaires dans un village mexicain », *Genèses* 1/2015 (n° 98), p. 28-46

Les travaux qui abordent la question des effets des politiques publiques mexicaines au xx^e siècle, notamment pour ce qui concerne les politiques indigénistes, tendent à considérer la réussite effective de ce travail d'inculcation comme allant de soi (...). En effet, tous ces travaux décrivent les politiques indigénistes comme des impositions étatiques qui viennent modifier « d'en haut » une organisation et un équilibre préexistants. Ainsi, la conception de l'État qui transparait, est celle d'un organisme tout puissant, dont les politiques dessinées au niveau central exercent une influence irrésistible au niveau local. On peut retrouver un clair exemple de cette conception dans des travaux qui voient dans la politique assimilationniste du Mexique post-révolutionnaire, la cause ultime de la progressive « acculturation » de la population « indienne », allant parfois jusqu'à parler d'ethnocide.

Analysons ce dernier point de plus près. On sait que l'État – et ses représentants – exerce un pouvoir symbolique grâce auquel il est en mesure d'imposer des catégories de perception et des principes de division du monde social tout à fait arbitraires, ainsi que d'introduire des pratiques qui n'existaient pas ou de supprimer des pratiques existantes. On sait aussi que cette capacité est en bonne partie déterminée par l'asymétrie des rapports de force économiques et symboliques entre les habitants et les représentants de l'État (Bourdieu 1982, 2011). On pourrait alors considérer les réunions dont il est question ici, tout simplement comme des dispositifs par lesquels l'État impose « d'en haut » des critères normatifs qui orientent les comportements de la population. C'est pour une interprétation de ce type que semblent avoir opté les travaux sur les politiques indigénistes mexicaines.

(...)l'asymétrie de la relation entre les fonctionnaires et la population ne suffit pas à postuler, comme le font les travaux sur les politiques indigénistes mexicaines, que le travail d'inculcation effectué par les agents de l'État parvient tout simplement à imposer le point de vue de l'institution. Ainsi, la question des conditions qui permettent la réussite de ce travail d'inculcation, me semble-t-il, reste ouverte. Quels sont les effets des pressions – bien réelles – exercées par les fonctionnaires lors des réunions publiques ? Quelles sont les conditions de possibilité de leur efficacité dans l'orientation des pratiques de la population ? (...)

Jorge Alvarez, un fonctionnaire de la Direction générale de l'enseignement technologique, avait essayé d'implanter dans le village un programme de développement de la production « d'artisanat traditionnel huichol », dans le cadre du *Fideicomiso para la producción de artesanía y rescate cultural huichol* (Fonds fiduciaire pour la production d'artisanat et sauvegarde culturelle huichol). Lors de sa première visite, ce fonctionnaire convoque une réunion de la Colonia et propose aux habitants, qui n'avaient aucune compétence artisanale à cette époque, de participer à un cours de formation. Chaque participant aurait reçu une bourse d'études et les matériaux nécessaires à la production de la part du gouvernement. Malgré ces conditions, le programme ne rencontre pas un terrain favorable dans la Colonia. En effet, dès la fin du cours de formation et des bourses d'étude qui l'accompagnaient, les participants, déjà peu nombreux, abandonnent toute activité artisanale.

Au cours de l'année 2007, le même fonctionnaire revient au village et propose de nouveau le projet de développement artisanal. Lors de cette deuxième tentative, il obtient des résultats positifs : une large partie de la population de la Colonia participe au cours de formation. De plus, après la fin du cours, les participants constituent une coopérative « d'artisanat huichol » qui rassemble une trentaine de familles, soit à peu près la moitié des familles de la Colonia, et qui poursuit jusqu'à présent la production et la vente d'artisanat. Ce groupe d'artisans se réunit tous les mardis matin, dans la cour de l'un d'entre eux.

Lors de ces réunions, Jorge Alvarez examine la production des membres du groupe et donne des orientations à propos de la combinaison de figures, de couleurs et, de façon plus générale, de la qualité des produits. Il se charge aussi de ramener de nouveaux objets et figures qu'il achète à Tepic, de sorte

que les artisans locaux puissent les copier et les intégrer à leur production. De manière périodique, enfin, il tient des séances de formation en matière d'hygiène, d'économie domestique et de production agricole – production domestique d'engrais, techniques de culture, variétés de plantes, etc. L'histoire de ce projet artisanal permet de réfléchir aux conditions de réussite des tentatives d'orientation des pratiques de la part des représentants de l'État lors des réunions qu'ils tiennent avec la population. (...) Bien que l'activité artisanale ait été fortement encouragée par l'État depuis les années 1970 – et avec une vigueur particulière depuis les années 1990 –, le premier essai d'implantation du programme à El Chirimoyo rencontre un échec, tandis qu'un deuxième essai, plusieurs années après, parvient à développer une activité artisanale importante dans le village.

Comment expliquer ce changement dans l'attitude des familles vis-à-vis des programmes de développement de l'artisanat « traditionnel » ? Mais aussi, d'une manière plus générale, comment peut-on expliquer le fait que certaines orientations venant « d'en haut » réussissent aisément, tandis que d'autres échouent ? (...)

Si (...) les raisons de cette variabilité ne peuvent pas être expliquées par les différents moyens de pression dont disposent les prescripteurs – et, donc, par leur pouvoir d'imposition spécifique –, il en résulte qu'elles doivent être recherchées dans des conditions structurales locales, qui peuvent être plus favorables à l'implantation de certains projets plutôt que d'autres. (...) Pour ce qui concerne le programme de développement artisanal, son échec initial et sa réussite postérieure peuvent être expliqués par l'évolution des conditions économiques locales. Le premier essai d'implantation échoue car il arrive à une époque où l'offre de travail salarié et les projets productifs mis en place par le PRONASOL [pour *Programa Nacional de Solidaridad*] – une boulangerie, un magasin et un élevage de poulets – rendaient inintéressante, d'un point de vue économique, la production artisanale. Lors du deuxième essai, en revanche, la disponibilité de travail avait chuté à cause de la substitution des cultures de maïs, de tomate et de cacahuète par une monoculture de canne à sucre peu demandeuse en main d'œuvre ; ces transformations socio-économiques peuvent alors expliquer l'intérêt nouveau dans la production artisanale.

Bourdieu, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques.* Paris, Fayard.

Bourdieu, Pierre. 2011. *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992).* Paris, Seuil.

Elias, Norbert et John Scotson. 1997 [1965]. *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté.* Paris, Fayard (éd. orig. *The established and the outsiders. A sociological enquiry into community problems*, London, Frank Cass and Co.).

López Caballero, Paula. 2012. *Les indiens et la nation au Mexique. Une dimension historique de l'altérité.* Paris, Karthala.

Recondo, David. 2009. *La démocratie mexicaine en terres indiennes.* Paris, Karthala.